

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept le vingt-cinq septembre à dix-neuf trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune du Mayet de Montagne, s'est réuni à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Durantet, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 18 septembre 2017,

**Présents** : M. Durantet Gilles, M. Lacroix Stéphane, Mme Renault Sylvie, M. Bargoin Jean-Paul, Mme Bigay Françoise, M. Rigolet Roland, M. Décabane Jean-Claude, Mme Riboulet Colette, Mme Marion Véronique, Mme Matichard Valérie, M. Dépalle Jean-François, Mme Douaillat Isabelle, M. Raymond Jean-Pierre, Mme Larivière Marie-Noëlle,

**Excusés** : M. Audibert Christian représentée par M. Lacroix Stéphane  
M. Corre Jean-François représentée par Mme Larivière Marie-Noëlle

**Absents** : Mme Mondière Catherine  
M. Basmaison David  
Mme Bigay Laëtitia

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Secrétaire de séance** : Madame Douaillat Isabelle

-----  
*Par suite d'une convocation en date du 18 septembre 2017, Monsieur le Maire débute la séance du Conseil Municipal à 19 heures 30, procède à l'appel nominal de chaque élu et constate que la condition de quorum est remplie. Il propose de passer à l'ordre du jour de la séance.*

*Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal.*


*L'assemblée accepte les affaires inscrites à la lettre de convocation adressée à chacun :*

- Rapport 2017 de la CLECT
- Eau potable, assainissement non collectif – rapport sur le prix et la qualité du service public – année 2016
- Horaires de l'école maternelle
- Sensibilisation musicale en milieu scolaire
- Dissolution du budget annexe « Musée de la Vannerie »
- Comptabilité principale et services annexes – Décisions Modificatives
- GAEC de Puysardier - Installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation

QUESTIONS DIVERSES

*Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal en date du 22 juillet 2014, l'assemblée prend connaissance des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire.*

- DM n°11/2017 – Encaissement de la somme de 1 598 € émanant des Mutuelles du Mans Assurances (MMA) dans le cadre de l'indemnisation d'un bris de glace sur un vitrail de l'Eglise le 28 avril 2017.

-----  
 Le rapport établi par la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est approuvé.

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service de distribution d'eau potable adopté en Comité Syndical du SIVOM de la Vallée du Sichon du 28 juin 2017. Le rapport est mis à la disposition du public en mairie.

Horaires de l'école maternelle à compter de la rentrée des vacances de Toussaint 2017 :

lundi, mardi, jeudi et vendredi		mercredi
matin	après-midi	
8 h 40 – 11 h 20	13 h 20 – 15 h 50	8 h 40 – 12 h 00

Rappel des horaires de l'école primaire

lundi, mardi, jeudi et vendredi		mercredi
matin	après-midi	
8 h 50 – 11 h 30	13 h 30 – 16 h 00	8 h 50 – 12 h 10

1 abstention : Mr Jean-Pierre RAYMOND

Accord pour mettre en œuvre des interventions musicales en milieu scolaire pour l'année scolaire 2017-2018.

Approbation de la convention réglant la participation de Vichy Communauté aux dépenses afférentes aux interventions musicales à l'école élémentaire du Mayet de Montagne

Dissolution du budget annexe « Musée de la Vannerie ». Intégration des soldes et transfert de toutes les opérations afférentes au Budget Principal.

Décisions modificatives pour ajuster la comptabilité principale et le budget annexe « Lotissement Les Echaux ».

1 abstention : Mme Isabelle Douaillat pour la comptabilité principale

Avis favorable est donné pour l'extension de l'élevage de porcs avec parcours en plein air par le GAEC de Puysardier.

Résultat du vote à bulletin secret :

13 voix POUR  
3 voix CONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Vu pour être affiché le 29 septembre 2017, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.*

A Le Mayet de Montagne, le 29 septembre 2017

Le Maire,  
Gilles DURANTET

